

Shefford, Québec
Le 3 décembre 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 3 décembre 2013.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

Le conseiller Jérôme Ostiguy est absent.

MOMENT DE SILENCE

2013-12-194

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2013-12-195

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Dérogation mineure n° 2013-12
 - 6.2.3 Mandat – Membre du CCU
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
 - 11.2.1 Adjudication – Contrat pour la préparation, la mise en page, la publication et la distribution par voie postale du bulletin municipal
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration

- 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
- 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Dépôt du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité et/ou autres avantages reçus
 - 12.2.3 Développement des Cigognes – Cession de lots
 - 12.2.4 École primaire – Shefford
- 13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Correspondance
- 15. Période de questions
- 16. Clôture de la séance

2013-12-196

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-12-197

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

1. Pierre-François Poulin présente une demande (agrandissement bâtiment principal : salon) pour le **183, chemin Jolley**;
2. Jacques Drapeau et Geneviève Charest présentent une demande (agrandissement bâtiment principal : garage) pour le **11, rue Alexandra**;
3. Fonderie Waterloo présente une demande (agrandissement bâtiment principal) pour le **99, chemin Robinson Ouest**;
4. Sylvain Audet et Julie Corriveau présentent une demande (agrandissement bâtiment principal) pour le **17, rue Léonard**;
5. Nicolas Bessette présente une demande (construction bâtiment principal) pour le **23, rue Langelier**;
6. Jean-Pierre Fortier et Stéphanie Gagné présentent une demande (construction bâtiment principal) pour le **217, rue Lavigne**;
7. Daniel Cadieux et Johanne Joyal présentent une demande (construction bâtiment principal) pour le **30, rue Raymond-Lemieux**;
8. Jean Gingras et Francine Sénécal présentent une demande (construction bâtiment principal) pour le **48, rue Du Lac**;
9. Claude André et Gina Preziosi présentent une demande (construction bâtiment principal) pour le **567, chemin du Mont-Shefford**.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2013-12-198

DÉROGATION MINEURE N° 2013-12

Lot : 2 594 902

Propriétaire : Éric Ostiguy
Localisation : 21, rue Claudette
Zonage : R-1 (résidentiel)

Description du lot :

- superficie : 3 000,90 mètres carrés
- largeur : 58,30 mètres

Nature et effets de la demande :

Cette demande consiste à permettre l'agrandissement du bâtiment accessoire existant. L'agrandissement ne respecte pas les normes en vigueur au niveau de la superficie. Le *Règlement de zonage #2005-19*, à l'article 57, stipule qu'un bâtiment accessoire doit avoir une superficie maximale de 82.42 mètres carrés (80% de la superficie du bâtiment principal), cependant, la superficie proposée est de 124.81 mètres carrés.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« CONSIDÉRANT QUE le propriétaire fit une première demande d'agrandissement du bâtiment accessoire, en juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été analysé par le service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été refusé, car il ne respectait pas les normes au niveau de la superficie;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a été informé de cette non-conformité;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fait, quand même, les travaux d'agrandissement du bâtiment accessoire, sans avoir reçu l'autorisation du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment accessoire est presque terminé;

EN CONSÉQUENCE, les membres du comité recommandent au conseil de refusé la dérogation soumise. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,
SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 2013-12 soit refusée.

2013-12-199

MANDAT – MEMBRE DU CCU

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un (1) membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) vient bientôt à échéance;

CONSIDÉRANT QUE ce membre, soit M. Yanick Beauregard, a manifesté son intérêt à poursuivre son implication dans le CCU;

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 2006-433 constituant le comité consultatif d'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

De renouveler le mandat de M. Yanick Beauregard à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2014 et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2013-12-200

ADJUDICATION – CONTRAT POUR LA PRÉPARATION, LA MISE EN PAGE, LA PUBLICATION ET LA DISTRIBUTION PAR VOIE POSTALE DU BULLETIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation pour la préparation, la mise en page, la publication et la distribution par voie postale de son bulletin municipal pour les années 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à son appel d'offres, la Municipalité a reçu les deux (2) offres suivantes :

SOUSSIONNAIRE	Prix par parution de bulletin (sans les taxes)
Consultant Sylvain Audet	7 585,00\$
Chabos Inc.	7 798,00\$

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est pour la parution typique d'un bulletin municipal du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE, après analyse des soumissions, M. Sylvain Audet est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit M. Sylvain Audet, au montant de 7 585,00 \$, les taxes applicables étant en sus.

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2013-12-201

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20114957 @ n° 20115067 au montant de 358 294,57 \$.

DÉPÔT DU REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET/OU AUTRES AVANTAGES REÇUS

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 3 décembre 2013 est déposé sans aucune inscription.

2013-12-202

DÉVELOPPEMENT DES CIGOGNES – CESSION DES LOTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite céder au promoteur Gestion Lison Viel des lots représentant des parties latérales de l'ancien rond de virage de la rue des Cigognes puisque cette rue est prolongée dans le cadre de son développement;

CONSIDÉRANT QUE ces parties à céder sont composées des lots numéros 5 345 084, 5 345 094 et 5 345 096 du Cadastre du Québec (selon le plan de subdivision préparé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre (minute 17 311) en date du 8 octobre 2013) et que celles-ci n'ont plus à faire partie de la rue ni du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE cette cession régularisera le tracé de la rue qui se trouve prolongée par ce développement;

CONSIDÉRANT QUE les frais de cette cession sont à la charge du promoteur;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de céder les lots numéros 5 345 084, 5 345 094 et 5 345 096 du Cadastre du Québec selon le plan de subdivision préparé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre (minute 17 311) dans un acte à intervenir devant Me Christian Daviau, notaire.

Que la totalité des lots susmentionnés ne font plus partie du domaine public.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de cession.

2013-12-203

ÉCOLE PRIMAIRE – SHEFFORD

ATTENDU QU'une école de proximité éviterait du transport à plusieurs élèves;

ATTENDU QUE cette proximité permettrait aux élèves d'avoir plus de temps de repos, d'étude et de loisirs;

ATTENDU QUE cela favoriserait la vie familiale;

ATTENDU QUE cela encouragerait l'appartenance au milieu;

ATTENDU QUE cela éviterait à plusieurs parents de parcourir quelques kilomètres pour récupérer leurs enfants au service de garde le soir;

ATTENDU QUE cette école, par entente avec la commission scolaire, pourrait permettre que ses locaux soient utilisés le soir et les fins de

semaines ainsi que pendant les vacances à la fois par les élèves et les parents pour des activités sportives culturelles et sociales;

ATTENDU QUE cette école pourrait aussi par entente avec la Commission Scolaire servir de lieux de formation pour les adultes de ce secteur;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford pourrait sur un terrain adjacent créer un centre récréatif (soccer, piste d'athlétisme, volleyball de plage, tennis, balle molle, etc.) utilisable tant par les élèves que par les adultes;

ATTENDU QUE les citoyens du secteur Ouest de la Municipalité du Canton de Shefford revendiquent une école pour leurs enfants par une pétition de 269 signataires remise à la municipalité le 25 novembre 2013, nous demandons à la Commission Scolaire du Val-Des-Cerfs de tenir compte de cette demande lors de la prochaine analyse sur la répartition des clientèles scolaires;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Qu'une copie de ladite résolution soit transmise aux autorités de la Commission Scolaire du Val-Des-Cerfs ainsi qu'à la Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport du Québec avec copie de la pétition.

Que monsieur le maire accompagné des membres du comité loisirs, parcs, famille et communautaire rencontrent le président, M. Guy Vincent, et le directeur général, M. André Messier, de la Commission Scolaire du Val-Des-Cerfs, pour leur remettre copies de la résolution et de la pétition.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-12-204

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉE par M. la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 06.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire